Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 1

Artikel: A propos de notre armée

Autor: A.T.S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848572

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LUNETTERIE SUR MESURES
OPTOMETRIE
A. BRACK
opticien diplômé d'optique d'Iéna
opticien diplômé d'Etat
VERRES DE CONTACT
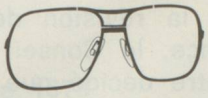
128, Av. Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
métro : Sablons
et Pont-de-Neuilly
Tél. :722-97-82
1, rue A.-Mounié
92160 ANTONY
métro : Antony
Tél. : 666-03-86

Huiles
et Graisses
"MOTUL"
Automobiles
et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : **834-93-29**

Le Caquelon
Restaurant de spécialités suisses
fondues — raclettes
43, grande rue **78240 Chambourcy**
Tél. 965-28-41
Ouvert tous les soirs et dimanche midi
Fermé le dimanche soir et le lundi
Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

PEINTURE - DECORATION
PAPIER PEINT - VITRERIE
RAVALEMENT
★
6, Rue Désiré Lelay 93200 ST DENIS
Tél. : 820.72.05 R.M. 2016.72.75.93
Jacky SUAREZ

A propos de notre Armée

Une réserve ornithologique d'importance internationale perturbée par l'armée suisse

Depuis nombre d'années, les ornithologistes et les milieux scientifiques de Suisse ont voué un intérêt tout particulier à l'extrémité nord-est du lac de Neuchâtel. Cet ensemble de baies, bordées d'une végétation d'une extrême richesse, constitue une mosaïque de biotopes très favorables aux oiseaux d'eau. Les cantons concernés — Berne, Neuchâtel et Vaud — ont accepté de constituer, tant sur la rive que sur l'eau, trois réserves naturelles juxtaposées qui forment aujourd'hui la plus grande zone de protection des oiseaux d'eau de notre pays. Or, par six fois, cet automne, le canon a tonné durant quelques heures au milieu de la réserve du Fanel. Sur près de 12 500 oiseaux (canards, grèbes, foulques, harles, etc.) qui séjournaient sur les eaux protégées, il n'en reste plus aujourd'hui que quelque 2 000. L'effet des déflagrations est connu depuis longtemps. Leur répétition provoque l'envol, puis le départ des oiseaux. La société romande pour l'étude et la protection des oiseaux (« nos oiseaux ») vient d'élever une vigoureuse protestation contre l'attitude de l'armée suisse.

La Confédération, ayant signé le 24 février 1974, puis ratifié le 16 janvier 1976, la convention de Ramsar sur la conservation des zones humides et de la sauvagine, se devait de créer sur son territoire une réserve ornithologique d'importance internationale. En 1976, le choix s'est porté sur cette partie du lac de Neuchâtel qui, au cours de l'année, abrite de grandes populations d'oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants. Sous la surveillance de l'Office fédéral des forêts, la région du Fanel et du Chablais a ainsi été intégrée à l'ensemble des zones protégées par la convention de Ramsar.

Cependant, une menace planait toujours sur cette extraordinaire région. Depuis 1944, l'armée entretient sur les grèves de Tannenhof, en plein cœur de la réserve (entre les canaux de la Broye et de la Thielle), une place de tir au canon destinée aux essais de munitions. Depuis des années, les protecteurs de la nature se sont approchés des organisateurs de ces tirs, pour trouver une solution. En 1978 encore, sur la base du statut international donné à cette réserve, ils ont donc demandé que des dispositions soient prises pour éviter tout dérangement des oiseaux. L'armée, justifiant l'absolue nécessité de cette place de tir, a cependant admis qu'elle ne l'utiliserait qu'avec l'accord des organes compétents.

Quel ne fut pas l'étonnement des ornithologistes de voir, cet automne, un avis de tir réservant neuf jours, du 22 octobre au 2 novembre pour des essais de munitions à Tannenhof. Comment pouvait-on, en pleine période de chasse générale, éloigner d'une réserve tous les oiseaux qui y trouvaient refuge ? Un appel fut immédiatement adressé au conseiller fédéral Rudolf Gnaegi pour que ces tirs soient différés, mais sans succès.

« Comment notre pays peut-il concevoir une telle protection de la nature ? Créer une réserve ornithologique d'importance internationale et, pour les besoins de son armée, lui faire

perdre en quelques heures et pour plusieurs semaines toute sa signification ? Et, circonstance aggravante, faire ces tirs en pleine période de chasse, soit au moment où la réserve devrait remplir son rôle le plus important ? Il est des scandales qu'il faut dénoncer. Si notre armée veut défendre les valeurs de notre pays, elle doit avant tout savoir les respecter », écrit la société romande pour l'étude et la protection des oiseaux » (A.T.S.)

Après les écoles de recrues de 1979 les « comités de soldats » font le point

Amélioration des conditions d'hygiène et des soins sanitaires, gratuité des transports pour les militaires, huit heures de travail et huit heures de sommeil chaque jour, sorties le soir de 18 à 24 heures, libération le samedi matin à 7 h 30, droit de réunion et liberté d'expression dans les casernes, refus de la garde armée : ce sont les principales revendications des « comités de soldats » et des « comités de caserne » de Suisse romande, telles qu'elles ont été exposées à la presse à Lausanne.

Après avoir évoqué les manifestations, protestations ou pétitions qui ont marqué certaines écoles de recrues de l'été 1979, notamment à Colombier-Boudry, Payerne, Liestal, Wangen et Bremgarten, les « comités de soldats » ont affirmé avoir l'appui de neuf mille recrues et soldats qui, cette année, dans l'ensemble de la Suisse, ont signé des pétitions en faveur du temps libre dans l'armée, à l'adresse des autorités militaires et fédérales. S'agissant du nouveau règlement de service qui entrera en vigueur en 1980, ils parlent de « véritable atteinte aux droits démocratiques à l'intérieur et autour des casernes ». (A.T.S.)

Deux tricots de corps pour chaque militaire

Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance du 25 novembre 1974 sur l'équipement des troupes. Outre les trois chemises et les deux cravates remises jusqu'ici, tous les militaires portant la tenue d'assaut recevront à titre d'équipement initial, deux tricots dès le 1er janvier 1980. Un tricot supplémentaire sera remis gratuitement après chaque nouvelle période de 150 jours de service. Dans le cadre des mesures complémentaires propres à atténuer les difficultés économiques, les conseils législatifs avaient ouvert un crédit de 30 millions de francs, le 13 décembre 1978, destiné à l'acquisition des tricots.

Lors de la révision de ladite ordonnance, le Conseil fédéral a en outre décidé que le prix de vente des instruments de musique que les instrumentistes quittant la fanfare, exemptés ou déclarés inaptes au service peuvent acheter en tant que partie de l'équipement personnel, ne s'élèverait désormais plus à 10, mais 20 % du prix du tarif. (A.T.S.)

Une photo militaire suisse primée à Paris : de l'or pour « la vache et les gris-verts »

Le ministère français de la défense a décerné l' « iris d'or » à une photo originale de M. Fritz Brand, collaborateur de la section cinématographique de l'armée suisse. Le cliché a été offert dans le cadre du festival international du film militaire de Paris, la manifestation la plus importante de ce genre puisque 37 pays y ont présenté environ 100 films et plus de 250 photos.

Au cours de ce même festival, le film « Ordine attaco » d'Otto-Michael Nann (réalisateur) et Max Hirschbrunner (caméraman) a reçu une distinction en argent. Cette œuvre présente l'escadre de surveillance, les missions des diverses escadrilles ainsi que la coordination avec le système « Florida » et le personnel au sol. Rappelons enfin que la Suisse a déjà obtenu il y a deux ans un premier prix grâce à un film d'information du service cinématographique de l'armée. (A.T.S.)